



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONTAUBAN-DE-LUCHON

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Feuillet 086-2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION ROUTE DE SUBERCARRÈRE

Arrêté n°2026-036A

Le maire de Montauban de Luchon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie routière et le Décret n°89-631 du 4 septembre 1989.

Vu le Code de la Route.

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et les arrêtés subséquents qui l'ont modifié et complété.

Considérant la demande en date du 13 avril 2026 de l'entreprise **Cassagne électricité et TP**, représentée par Cyril AUDOUIN, sise 105 avenue de Boulogne 31800 SAINT-GAUDENS.

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre un branchement électrique aérosouterrain, la circulation sera **alternée** par feux tricolores et le stationnement sera **interdit** sur la route de Subercarrère, entre le 598 et le 697. Les moyens de signalisation seront mis en place par l'entreprise **Cassagne électricité et TP**.

Article 2 : Ces dispositions entreront en vigueur le **lundi 20 avril 2026 à 08 h 00** et resteront applicables jusqu'au **vendredi 24 avril 2026 à 18 h 00**, les conditions normales de circulation seront rétablies à la fin des travaux.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Il sera publié sur le site internet de la mairie de Montauban de Luchon, et affiché aux extrémités du chantier.

Article 5 : Le Maire de Montauban-de-Luchon, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bagnères de Luchon et l'entreprise **Cassagne électricité et TP** sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montauban de Luchon,

Le 17 avril 2026.

Le Maire,
Jean-François BASELGA.



Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 20/04/2026
Notifié à l'intéressé le 20/04/2026.

Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE Cedex7 ; Téléphone :05 62 73 57 57, Fax :05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des axes routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **AGENCE** Prénom : **ST-GAUDENS**
Dénomination : **Cassagne électricité et T.P. SAINT-GAUDENS** Représenté par :
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : **105 AVENUE DE BOULOGNE**
Code postal **31800** Localité : **SAINT-GAUDENS** Pays : **FRANCE**
Téléphone **0561947200** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : **dict@cassagne-electricite.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° **27** Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ +
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : **D27 - Route de Subercarrere, SCI HS**
L BAT - GPS Lat 42.79980 Long 0.60971,
Code postal **31110** Localité : **Montauban-de-Luchon**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : **Branchement elec aërosouterrain SCI HSL BAT , tranchée pour le SDEHG TRAV AUX SEMAINE N° 17 du 20/04 au 24/04/26 CHARGE D' AFFAIRES Mr Cyril AUDOUIN au 06 77 09 09 50**
(Sans Accusement part du poteau)
Date prévue de début des travaux : **20/04/2026** Durée des travaux (en jours calendaires) : **5**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) **5** Date de début de réglementation **20/04/2026**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

**INTERDICTION DE STATIONNER SUR LA ZONE DU CHANTIER PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX TRAVAUX SEMAINE N° 1
7 du 20/04 au 24/04/26 CHARGE D' AFFAIRES Mr Cyril AUDOUIN au 06 77 09 09 50**

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

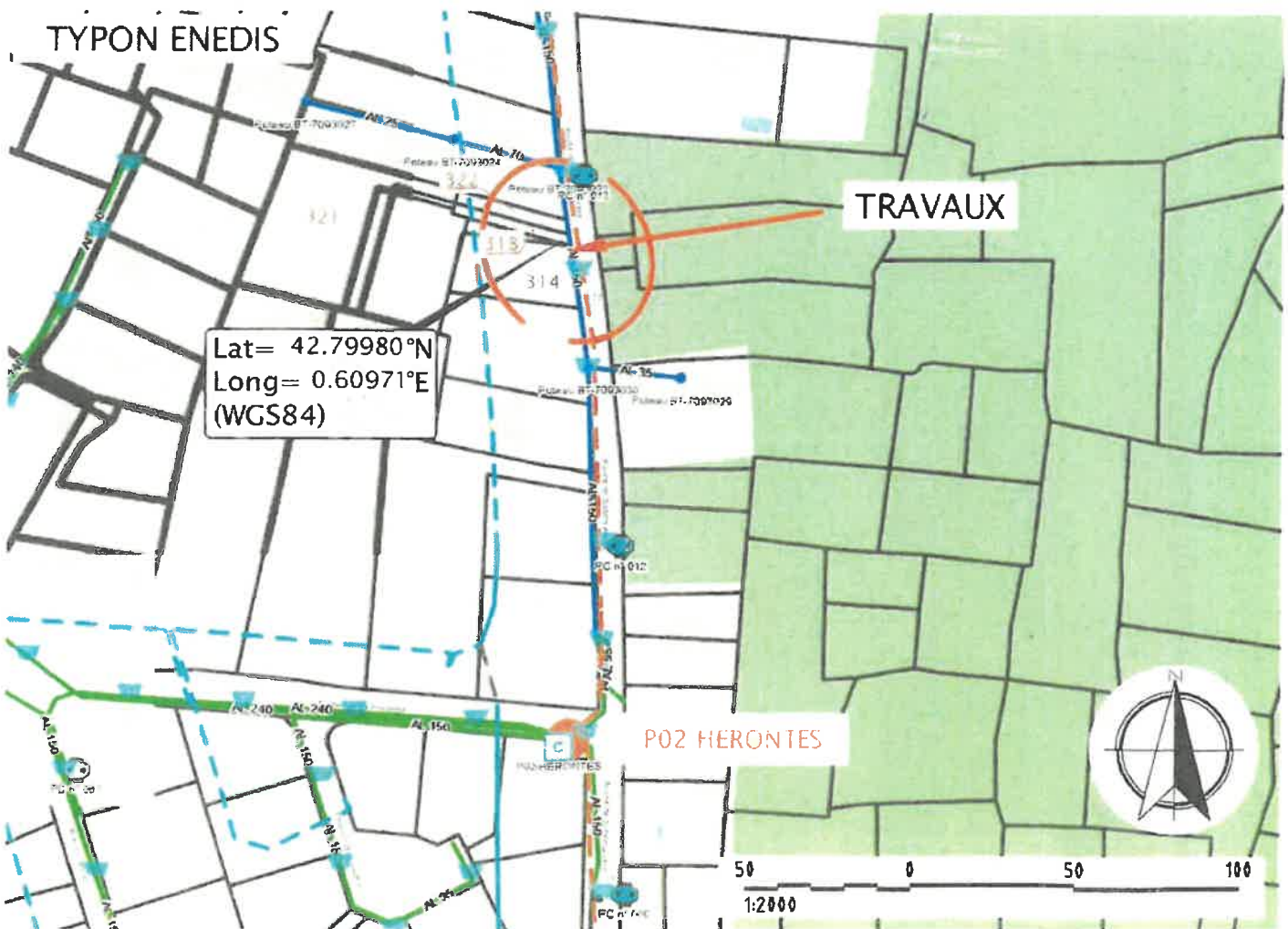
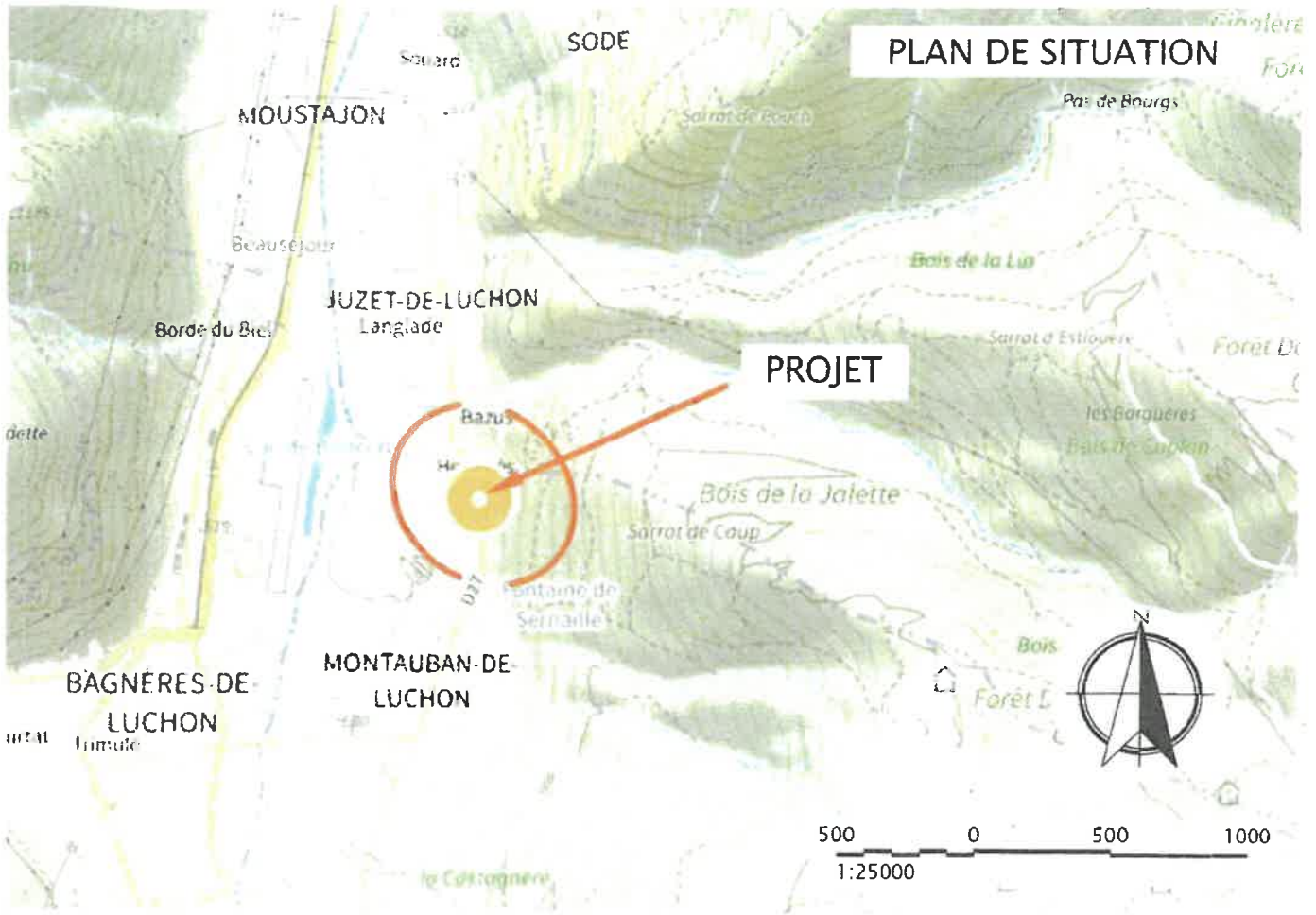
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **SAINT GAUDENS**

Le : **13/04/2026**

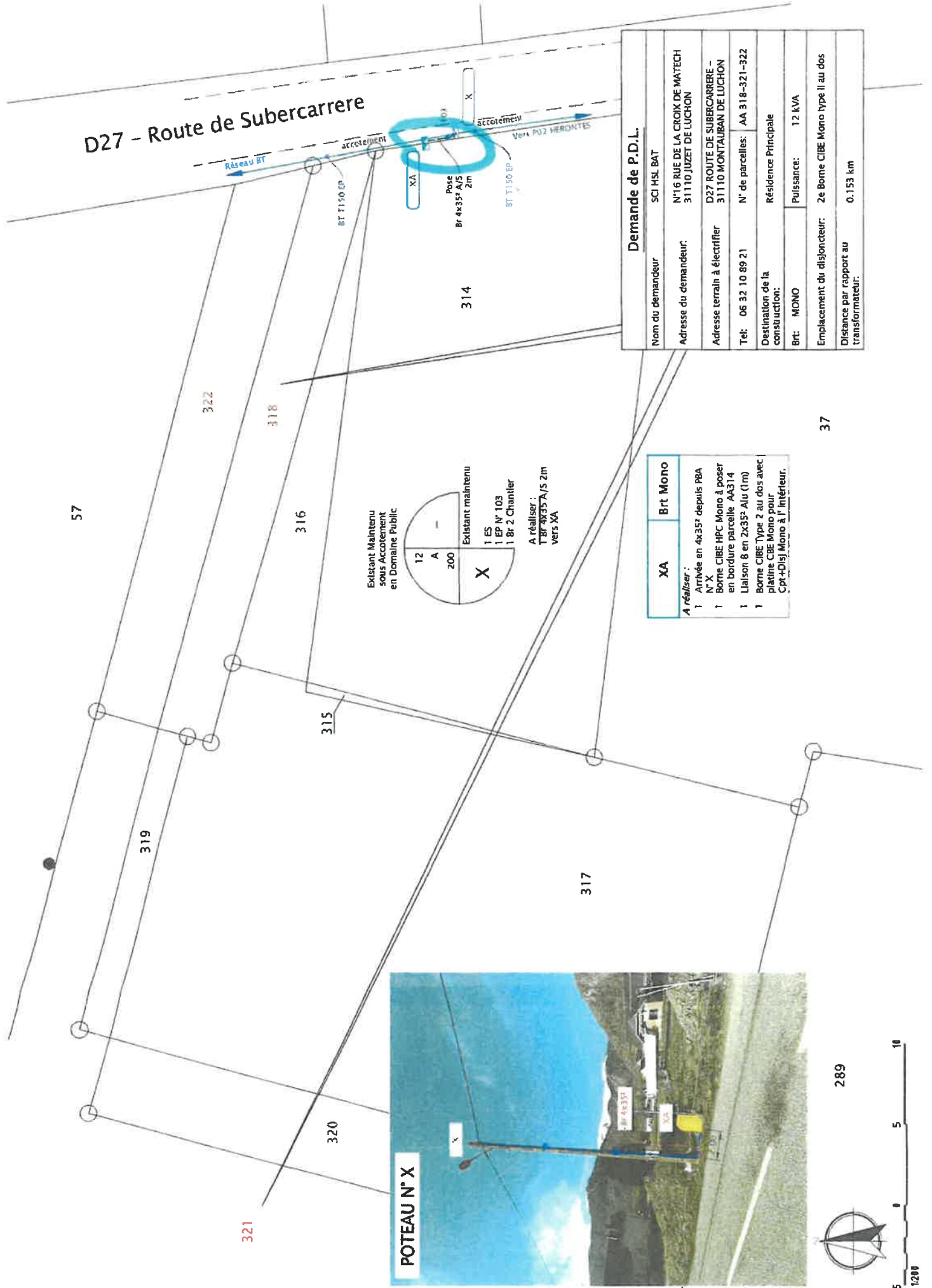
Nom : **CASSAGNE ELEC ET TP** Prénom : Qualité :





Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:postList srsDimension="2">0.609663 42.799839 0.609698 42.799843 0.609713 42.79978 0.609675 42.799777 0.609663 42.799839</gml:postList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>

D27 - Route de Subercarrere



Existant Maintenu sous Accotement en Domaine Public

Existant maintenu
 1 ES
 1 EP N° 103
 1 Br 2 Chanlier
 A réaliser :
 1 Br 4x35² A/5 2m vers XA

Demande de P.D.L.	
Nom du demandeur	SCI HSL BAT
Adresse du demandeur	N°16 RUE DE LA CROIX DE MATECH 31110 JUZET DE LUCHON
Adresse terrain à électrifier	D27 ROUTE DE SUBERCARRERE - 31110 MONTAUBAN DE LUCHON
Tel:	06 32 10 89 21 N° de parcelles: AA 318-321-322
Destination de la construction:	Résidence Principale
Br:	MDNO Puissance: 12 kVA
Emplacement du disjoncteur:	2e Borne CIBE Mono type II au dos
Distance par rapport au transformateur:	0.153 km

XA	Br Mono
A réaliser :	
1	Arrivée en 4x35² depuis PBA N° X
1	Borne CIBE HFC Mono à poser en bordure parcelle AA314
1	Liaison 8 en 2x35² Alu (1m)
1	Borne CIBE Type 2 au dos avec platine CIBE Mono pour Cpt+Disj Mono à l'intérieur.



289

37

57

321

320

319

315

316

317

318

322

314